

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 07 MAI 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. FRANCOIS, M. GIRON, M. REY, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Etait excusé : M. GILLET.

Le Président ouvre la séance à 9 H 00.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2008

Mme BOULERIE fait remarquer une erreur de date page 12, à la fin du premier paragraphe, il convient de lire : « (au lieu du 13 mai comme prévu) ».

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal ainsi modifié de la séance du 18 avril 2008.

II - ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Président indique que suite à l'appel à candidature général qui a été fait parmi les différentes catégories concernées, pour un certain nombre de commissions il n'y a pas lieu d'organiser d'élections puisqu'il y a eu autant ou moins de candidats que de sièges à pourvoir. En revanche, dans d'autres cas, il convient que le Conseil d'Administration élise les membres des différentes commissions.

En réponse à une question de M. POLI relative à la commission de la Recherche, le Président précise que dans les cas où il n'y a pas assez de candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir, il appartient au Conseil d'Administration de décider, soit de lancer un nouvel appel à candidature, soit de désigner en séance les membres manquants.

M. PORTINE précise, s'agissant de sa candidature au Conseil d'Administration du SIGDU, que s'il était élu, il souhaiterait siéger en tant que suppléant.

Il signale que l'appel à candidature qui a été lancé ne permet pas d'assurer une représentativité effective au sein des différentes commissions et, qu'à cet égard, un scrutin de liste permettrait un rééquilibrage. Ces commissions sont très importantes, elles ont une activité de régulation forte et elles permettent plus facilement le dialogue. En conséquence, il souhaiterait que le Président accorde une suspension de séance afin de permettre aux représentants des deux listes ayant des élus parmi les personnels enseignants du Conseil d'Administration de se mettre d'accord pour assurer la représentativité de chacune au sein des commissions.

M. CHUPIN indique qu'il retire sa candidature à la commission des Moyens puisqu'il va siéger au sein de la commission des Enseignements et de la Vie Etudiante, dont il était déjà membre les années passées. Il accepte, le cas échéant, d'être membre suppléant pour la commission des Moyens. Il tient à souligner le rôle important que joue un comité d'Hygiène et Sécurité au sein d'un établissement et regrette qu'il y ait si peu de candidats pour y siéger.

Le Président partage également cette analyse sur l'importance du comité Hygiène et Sécurité.

M. GIRON souhaite également une suspension de séance pour permettre aux élus étudiants de se mettre d'accord sur leur représentation au sein des commissions et éviter ainsi les situations conflictuelles qui ont pu être connues dans le passé.

M. SIRE appuie les propos de M. CHUPIN sur l'importance du comité Hygiène et Sécurité. Il estime que les travaux de la commission des Moyens seraient facilités si le comité Hygiène et Sécurité pouvait faire part de sa réflexion sur les moyens matériels et les rapports humains au sein de l'université.

Mme BOULERIE était membre du comité Hygiène et Sécurité et souligne qu'il ne s'est réuni que deux fois depuis 2005. Si ce comité avait un fonctionnement plus conforme aux textes réglementaires, il y aurait eu certainement plus de candidatures pour y siéger.

M. BRUN indique qu'il a attendu en vain, jusqu'à hier soir, une proposition de concertation émanant de la liste Montaigne 2012 et se déclare tout à fait satisfait de la proposition de suspension de séance présentée par M. PORTINE.

M. RIBEYRE tient à souligner que le travail mené au sein du comité Hygiène et Sécurité doit être pensé dans le cadre d'une politique globale prenant en compte tous les aspects environnementaux.

M. PABOEUF indique également son attachement au comité Hygiène et Sécurité et fait part de sa surprise de voir qu'il y ait eu si peu de candidats alors même que l'université se dit mobilisée sur les problèmes de restauration des bâtiments et d'analyse des risques. Il est regrettable que les personnels ne se sentent pas concernés par cette commission.

M. RICHARD précise que le rôle peu actif joué par le comité Hygiène et Sécurité au sein de l'université explique qu'il soit méconnu et que peu de collègues se soient sentis motivés par cette problématique.

M. PEBARTHE appuie les propos de M. RICHARD. Les questions qui doivent être traitées par le comité Hygiène et Sécurité ne sont pas prises en compte et cela a pour conséquence de graves dysfonctionnements dans le fonctionnement de notre université et dans les conditions de travail des personnels. Il souhaite qu'un nouvel appel à candidature soit fait en apportant toutes les précisions sur cette instance et qu'un calendrier régulier de réunions soit mis en place pour que ces questions soient enfin prises au sérieux.

M. PORTINE estime que ces questions doivent faire l'objet d'une réflexion très décentralisée et il faudrait donc voir comment associer les UFR à l'appel à candidatures pour qu'elles puissent être représentées au sein du comité Hygiène et Sécurité.

Le Président accepte une suspension de séance de 15 minutes.

À la reprise des travaux du conseil, le Président propose que pour le comité Hygiène et Sécurité un nouvel appel à candidature soit lancé, complété par une note précisant les fonctions d'un comité Hygiène et Sécurité d'un établissement public. De nouveaux appels à candidature seront également faits pour les commissions où il n'y a pas assez de candidats.

Les représentants de la liste PAR et de la liste Montaigne 2012 donnent lecture, pour chaque commission concernée, de la liste des candidats qu'ils ont retenus en commun

Au nom des élus étudiants de l'UNEF, de la Cé et de l'ARB 3, M. GIRON fait de même pour la liste des candidats étudiants.

M. POLI précise la liste des candidats IATOS soutenue par l'intersyndicale des personnels IATOS.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la liste des membres des différentes commissions élus de fait :

COMMISSION DES MOYENS	
Au titre des représentants des personnels IATOS	M .DE BREZE, Mme SANGUIRGO

COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA VIE ETUDIANTE	
Au titre des représentants des enseignants	M. GOZE, M. LAPAIRE, M. ERTLE, M. ATTEIA, M. COQUELIN, M. PEROT
Au titre des représentants des personnels IATOS	M. ARCELIN, Mme LABORDE
Au titre des représentants des personnalités extérieures	M. CHUPIN

COMMISSION DE LA RECHERCHE	
Au titre des représentants des MCF HDR	Mme BEGHAIN
Au titre des représentants des personnels IATOS	M. PRUD'HOMME
Au titre des représentants des étudiants	M. GUILLAUME
Au titre des représentants des personnalités extérieures	M. DELMOLY

COMITE HYGIENE ET SECURITE	
Au titre des représentants des enseignants, membre titulaire	Mme BOULERIE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Au titre des représentants des enseignants	Membre titulaire : M. DUPUY Membre suppléant : M. BEYLOT

Le Conseil d'Administration procède ensuite à un vote à bulletin secret pour désigner les autres membres des commissions.

Les résultats des votes sont les suivants :

COMMISSION DES MOYENS	
Représentants des personnels enseignants - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : M. LAZCANO 1 voix, M. LOQUAY 28 voix, M. BEYLOT 24 voix, M. LAURAND 1 voix, M. BRUN 28 voix, M. JOURDAN 28 voix, M. ESCADAFAL 25 voix, Mme DESCAHRD 26 voix, Mme RAID 1 voix, M. HOYAUX 1 voix. N'ont obtenu aucune voix : M. MONDOT, M. DUPUY	Sont élus : M. LOQUAY, M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. ESCADAFAL, Mme DESCHARD
Représentants des étudiants - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : M. CAPEL 28 voix, M. GIRON 3 voix, Mlle PREVOST 28 voix, Mlle CARVALHO 23 voix. N'ont obtenu aucune voix : M. GUILLAUME, M. ROUVERY	Sont élus : M. CAPEL, Mlle PREVOST, Mlle CARVALHO
Représentants les personnalités extérieures - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : M. SIRE 19 voix, M. BERGES 5 voix.	M. SIRE est élu

COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA VIE ETUDIANTE	
Représentant des étudiants - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : Mlle VAILLANT 23 voix, M. ROUVERY 26 voix, M. CAPEL 28 voix, M. CHAUVIN-CHUBILLEAU 2 voix, M. DUBOURG 28 voix, M. LOUVRADOUX 2 voix. N'a obtenu aucune voix : M. GUILLAUME	Sont élus : Mlle VAILLANT M. ROUVERY M. CAPEL, M. DUBOURG

COMMISSION DE LA RECHERCHE	
Représentant les PR - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : Mme BINET 26 voix, M. CEREPI 26 voix, M. BERTIN- MAGHIT 2 voix, M. FIGEAC 23 voix, M. DESCAT 28 voix, M. GRANDJEAT 28 voix, M. PORTINE 2 voix, M. BAUDRY 28 voix, Mme VELASCO-GRACIET 1 voix, M. BOUQUET 1 voix. N'ont obtenu aucune voix : M. RABATE, M. REVAUGER, Mme MANES-GALLO, Mme GUILHAMON, Mme DENNES	Sont élus : Mme BINET, M. CEREPI, M. FIGEAC, M. DESCAT, M. GRANDJEAT M. BAUDRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIGDU	
Représentant les enseignants - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : M. DUPUY 24 voix, M. PORTINE 18 voix, M. LARRE 9 voix	Sont élus : Membre titulaire : M. DUPUY Membre suppléant : M. PORTINE
Représentant les personnels IATOS - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : Mme VRIGNAUD 9 voix, Mme VIGNOLLES 19 voix, M. GOUVIER 28 voix	Sont élus : Membre titulaire : M. GOUVIER Membre suppléant : Mme VIGNOLLES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Représentant les personnels IATOS - Nombre de votants : 28 Ont obtenu : Mme BABIN 2 voix, M. FEYTOUT 1 voix, M. LARAIGNE 28 voix, M. DUBERNET 24 voix. N'ont obtenu aucune voix : Mme CORNILLE, Mme CHOUKRI BOUZIANI	Sont élus : Membre titulaire : M. LARAIGNE Membre suppléant : M. DUBERNET

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Président apporte des informations sur l'opération « 10 Campus » et indique que le PRES Université de Bordeaux a présenté une candidature sous la forme d'une note d'intention de 10 pages. 46 autres projets ont été déposés. Le dossier de Bordeaux est soutenu par le Conseil Régional d'Aquitaine, la Mairie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, les communes de Talence, Pessac et Gradignan, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le MEDEF. Il y a une véritable mobilisation autour de l'université. Le projet a été construit dans l'urgence compte tenu des délais imposés par le ministère pour déposer les offres. Une première sélection des six sites sera faite et connue à la fin du mois de mai, quatre autres sites seront désignés fin juin. En tout, 10 sites seulement seront retenus. Si le projet de Bordeaux en fait partie, on aura alors six mois pour constituer le vrai dossier.

Le Président souhaite diffuser le plus rapidement possible la note d'intention mais attend pour cela l'accord des autres membres du PRES. Dès que cela sera fait, le document sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration et sera également disponible sur le site intranet de l'université. Le document porte sur quatre éléments essentiels : une ambition réelle et dynamique de l'offre de formation et de recherche, la réhabilitation du patrimoine immobilier, la volonté de renforcer la vie universitaire en direction de tous, personnels et étudiants et un effet structurant pour l'agglomération bordelaise. La compétition est très forte mais on a bon espoir d'être parmi les lauréats.

En réponse à une question de M. BRUN, le Président précise les thématiques de formation et de recherche qui ont été retenues pour le site. Trois champs sont mis particulièrement en valeur : les sciences et techniques, le Pôle Bio santé et les sciences humaines et sociales. À l'intérieur de ce dernier pôle, notre université est plus particulièrement concernée par trois thématiques : sciences environnementales, développement et aménagement durables, sciences archéologiques et sociétés et cultures des pays du Sud.

Le Président indique également que le PRES Université de Bordeaux souhaite mettre en place une fondation unique pour l'ensemble du site. Elle ne pourra pas être rattachée au PRES, qui en tant qu'établissement public de coopération scientifique n'est pas juridiquement habilité à avoir une fondation, elle sera donc rattachée à un des établissements du PRES mais il s'agira bien d'une fondation unique qui respectera les spécificités de chaque composante.

Le Président prévoit la mise en place d'un groupe de travail interne à Bordeaux 3 afin de réfléchir à toutes les questions liées par la mise en place d'une fondation.

M. GIRON demande si ce groupe de travail sera mis en place au sein du PRES.

Le Président précise que, pour l'instant, il n'est pas prévu de groupe de travail au sein du PRES et que chaque établissement prépare ce dossier en interne. Il est évident qu'il conviendra, dans un deuxième temps, de mener la réflexion au sein du PRES.

Enfin, le Président rappelle sa proposition de mise en place d'une commission des Statuts chargée d'apporter toutes les corrections nécessaires et tous les amendements imposés par la loi LRU. Il lancera très prochainement la concertation pour la constitution de cette commission dont la composition sera ensuite présentée au Conseil d'Administration.

M. PEBARTHE demande, à partir d'un cas particulier dont il a eu connaissance, quelles sont les règles applicables en matière de dispense d'enseignement.

Mme GAUDY indique que ces règles ont été votées par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et qu'elles permettent, à tout étudiant qui le souhaite, de changer de régime en début de chaque semestre. Mais, bien évidemment, le Président et le vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ont tout pouvoir, sur ces questions de vie étudiante et de scolarité, d'accorder des dérogations exceptionnelles lorsqu'ils sont sollicités par des étudiants qui ont des problèmes particuliers. Ces dérogations sont tout à fait marginales.

Le Président clôt la séance à 11 H 00.

Le Président,

SINGARAVÉLOU